



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à l'agriculture biologique.

Demande de dérogation « Production parallèle dans le cas de la production de semences »

Article 40.1.c) du règlement (CE) n°889/2008

Formulaire à envoyer à votre organisme certificateur

Critère à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément à l'article 40.1.c) du règlement n°889/2008 :

L'opérateur met en place des mesures appropriées afin d'assurer la séparation permanente des produits issus de l'unité de production biologique et de l'unité de production non biologique.

Pour les besoins de l'instruction, la demande de dérogation doit être réceptionnée par votre organisme de contrôle au minimum un mois avant tous semis.

La dérogation est accordée à l'exploitation pour la production concernée, sous réserve des résultats du contrôle réalisé annuellement.

ATTENTION La dérogation n'est considérée comme accordée qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.

Demande de dérogation « Production parallèle dans le cas de la production de semences »

Article 40.1.c) du RCE n°889/2008

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR (renseignez toutes les informations demandées) :

Raison sociale :

N° SIRET :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et Ville :

N° Téléphone :

E-mail :

1. Production de semences en doublon :

Espèce	Variété	Semences certifiées (mettre X si oui)	Surfaces et quantités estimées (Précisez l'unité)		
				AB	conventionnel
			Quantité		
			Surface		
			Quantité		
			Surface		
			Quantité		
			Surface		
			Quantité		
			Surface		

2. Enregistrements :

Tenez-vous un cahier de culture pour la production des semences biologiques et des semences conventionnelles (dates de semis, nature des semences, interventions, traitements, récolte, vente...)?

OUI NON

Vos commentaires :

3. Identification des parcelles destinées à la production de semences :**Comment identifiez-vous les unités de production utilisées en agriculture biologique ?***Exigence minimum : identification individuelle non facilement substituable, en donnant le cas échéant des plans.***4. Séparation des zones de production :****4.1 Avez-vous secteurs isolés réservés à la production des semences biologiques** OUI NON**4.2 Par quels moyens ces secteurs sont-ils identifiés ?***(Veuillez nous fournir un plan en complément)***5. Traitements/récolte :****Utilisez-vous le même matériel pour traiter les parcelles AB et non AB ?** OUI NON*Si oui, merci de décrire la procédure de nettoyage du matériel entre les traitements***Utilisez-vous le même matériel pour récolter les parcelles AB et non AB ?** OUI NON*Si oui, merci de décrire la procédure de nettoyage du matériel entre les récoltes***6. Séparation des zones de stockage des semences :****6.1 Vous arrive-t-il de stocker, temporairement ou non, des semences biologiques (vrac) dans la même zone que des semences conventionnelles ? OUI NON***Si oui, veuillez décrire le type de séparation et d'identification entre les deux productions ?***6.2 Vous arrive-t-il de stocker, temporairement ou non, des sacs de semences biologiques dans la même zone que des semences conventionnelles ? OUI NON***Si oui, veuillez décrire l'identification du stockage des deux productions*

6. Vous vous engagez à :

- Assurer la séparation permanente des produits biologiques et conventionnels ;
- Informer votre organisme de contrôle de la récolte de chacun des produits biologiques et conventionnels au moins 48 heures à l'avance ;
- Informer votre organisme certificateur des quantités exactes récoltées dans les unités de productions biologique et conventionnelle ainsi que des mesures mises en œuvre pour séparer les produits.

L'INAO peut se déplacer sur votre exploitation afin de procéder lui-même à des vérifications.

Ce formulaire dûment complété doit être transmis à votre organisme certificateur qui se chargera de le transférer à la délégation territoriale de l'INAO compétente qui traitera votre dossier.

Nom de votre organisme certificateur :



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (Remplissez-le intégralement).

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

*
* *
*

Cadre réservé à l'organisme certificateur :

Date de réception de la demande :
L'opérateur répond-t-il à l'ensemble des critères de l'art. 40.1.c : OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>
Transmission de la demande de dérogation à l'INAO avec :
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> / Avis réservé <input type="checkbox"/>
Justification de l'avis :
Date de l'avis :
Nom et visa du Responsable de l'organisme de contrôle :

Cadre réservé à l'INAO :

Date de réception de la demande :
Date d'envoi de l'accusé de réception à l'opérateur :
Avis de l'INAO : Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Date d'envoi de la décision :
Si avis favorable, durée de la dérogation :